



GUIDE DE L'UTILISATEUR DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2011

Service des Relations avec les investisseurs

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Kelly Milroy ou Samrat Joshi

416-308-9030

<http://www.td.com/francais/rapports/index.jsp>

Le présent Guide de l'utilisateur vise à aider à comprendre le document «Information financière supplémentaire», son utilité et son contenu. Chaque page du guide contient, pour la page correspondante du document «Information financière supplémentaire», les rubriques «Sommaire», «Objectif», «Inducteurs», «Formules» et «Autres renseignements», notamment. En suivant le guide page par page, les utilisateurs du document «Information financière supplémentaire» devraient mieux comprendre les données présentées.

Le présent Guide se rapporte au document disponible à l'adresse http://www.td.com/investor/2011/Q2_11_Supp_Pack_F.pdf, qui s'intitule «Information financière supplémentaire». Celui-ci contient des notes explicatives ainsi qu'un glossaire pour aider à mieux comprendre l'information financière. Toutes les références renvoient à une page de la plus récente version du document «Information financière supplémentaire», à moins d'indications contraires.

Le Guide de l'utilisateur sera mis à jour chaque trimestre et devrait être un complément utile au document «Information financière supplémentaire». Les mises à jour trimestrielles du Guide sont nécessaires pour refléter les modifications apportées au document «Information financière supplémentaire» correspondant. La plus récente version du Guide de l'utilisateur sera disponible à l'adresse http://www.td.com/francais/rapports/gr_2011.jsp. La présente version est datée du 30 avril 2011.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les PCGR et désigne les résultats dressés selon les PCGR «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, les résultats «rajustés», pour évaluer chacun de ses secteurs d'activité et pour mesurer son rendement global. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retire les «éléments à noter», déduction faite des impôts sur les bénéfices, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante.

Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les PCGR. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Un rapprochement entre les résultats comme présentés et rajustés de la Banque est fourni à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport aux actionnaires trimestriel de la Banque, à l'adresse http://www.td.com/francais/rapports/2011/Q2_11_Report_to_Shareholders_F.pdf.

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2011
Table des matières

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
Points saillants	1	Provision pour pertes sur créances (au bilan)	24
Valeur pour les actionnaires	2	Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique	25-26
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices	3	Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)	27
Sommaire des résultats sectoriels	4	Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique	28-29
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	5	Analyse des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires	30
Gestion de patrimoine	6	Variation du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	31
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis			
– en dollars canadiens	7		
– en dollars américains	8	Analyse des modifications survenues dans les participations ne donnant pas le contrôle et le placement dans TD Ameritrade	32
Services bancaires de gros	9	Dérivés – Notionnel	33
Siège social	10	– Risque de crédit	34
Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette	11	Expositions brutes au risque de crédit	35-37
Revenus autres que d'intérêts	12	Expositions couvertes par des éléments modérateurs du risque de crédit	38
Frais autres que d'intérêts	13	Expositions au risque de crédit selon l'approche standard	39
Bilan	14	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres de risque de détail	40
Gain (perte) latent(e) sur les titres de participation détenus dans le portefeuille bancaire et actifs administrés et actifs gérés	15	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres de risque autre que de détail	41
Écarts d'acquisition, autres actifs incorporels et frais de restructuration	16	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : engagements non utilisés et EDC sur les engagements non utilisés	42
Titrisation de prêts	17	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : expérience de pertes	43
Prêts gérés	18	Expositions à la titrisation	44
Prêts et acceptations bruts par secteur d'activité et par région géographique	19-20	Actifs pondérés en fonction des risques	45
Prêts douteux	21	Situation du capital	46
Prêts douteux par secteur d'activité et par région géographique	22-23	Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices – Notes explicatives	47

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

- SOMMAIRE**
- État des résultats
 - Présentation de certains des principaux indicateurs
- OBJECTIF**
- Fournir un aperçu du rendement du Groupe Banque TD (la Banque) au niveau consolidé.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs macroéconomiques qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
 - conjoncture économique
 - taux d'intérêt
 - taux de chômage au Canada et aux États-Unis
 - volatilité des marchés boursiers mondiaux
 - concurrence
 - Les facteurs propres à la Banque qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
 - décisions / priorités stratégiques
 - composantes détail / de gros (se reporter à la page 4, «Sommaire des résultats sectoriels»)
 - pratiques de prêts et tolérance au risque connexe
 - croissance : interne et par des acquisitions
 - activités de mobilisation de capitaux / décisions de financement
 - capacité de la main-d'œuvre
- FORMULES**
- La majorité des postes présentés à cette page sont expliqués en détail dans les pages qui suivent. Se reporter aux pages indiquées du document «Information financière supplémentaire».
 - Lignes 30-31 : Incidence après impôts d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt sur l'avoir des actionnaires ordinaires et le bénéfice net annuel :
Ces postes visent à montrer la variation sur les douze prochains mois des capitaux propres et du revenu d'intérêts net de la Banque par suite d'un mouvement défavorable immédiat et durable de 100 points de base des taux d'intérêt. Les calculs font appel à de nombreuses hypothèses et étapes qui ne peuvent être saisies dans des formules simples. Celles-ci font partie des informations fournies par la Banque sur le risque de taux d'intérêt. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Gestion du risque de taux d'intérêt» à la page 66 du rapport annuel 2010, disponible à l'adresse <http://www.td.com/francais/ar2010/index.jsp>.
 - Ligne 40 : Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens nets :
[Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) x (nbre de jours dans l'exercice / nbre de jours dans le trimestre) / prêts moyens nets]
Des renseignements sur les produits et les régions géographiques se trouvent à la page 28-29, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique».
Les prêts moyens nets correspondent à la moyenne des prêts et des acceptations diminuée des provisions spécifiques. Les prêts moyens nets ne sont pas présentés dans le présent document, mais peuvent être calculés au moyen de la formule ci-dessus.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Différence entre le bénéfice net de base et dilué par action ordinaire : Le «résultat de base par action ordinaire» correspond au bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation; le «résultat dilué par action ordinaire» est calculé de la même façon, sauf que le nombre d'actions ordinaires en circulation est rajusté pour tenir compte des effets dilutifs des options sur actions et d'autres équivalents d'actions ordinaires. Lorsqu'il est question du «résultat par action», il s'agit souvent du résultat dilué.
 - Pour connaître le fondement de la notation attribuée par Moody's, visiter moodys.com (abonnement nécessaire pour visualiser les rapports de recherche). Pour connaître le fondement de la notation attribuée par Standard & Poor's, visiter ratingsdirect.com (abonnement nécessaire pour visualiser les rapports de recherche). La Banque est aussi notée par DBRS (dbrs.com) et Fitch, Inc. (fitchratings.com). Se rendre à la page td.com/francais/rapports/debt/credit.jsp pour avoir un aperçu des notations attribuées à la Banque par les quatre agences de notation.

SOMMAIRE

- Ratios et mesures de rendement de la Banque

OBJECTIF

- Montrer la tendance à court terme de certaines mesures du rendement de l'entreprise, des actions ordinaires et des dividendes.

FORMULES

- Rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires

$$\frac{[\text{Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires} \times (\text{nbre de jours dans l'exercice} / \text{nbre de jours dans le trimestre}) / \text{avoir moyen des actionnaires ordinaires}}{\text{Ratio d'efficience}}$$
- Ratio d'efficience

$$\frac{\text{Frais autres que d'intérêts}}{\text{total des revenus}}$$
- Taux d'impôt effectif

$$\frac{\text{Charge d'impôts sur les bénéfices}}{\text{bénéfice net avant impôts}}$$

Nota : Les ratios ci-dessus sont «comme présentés». La direction est d'avis qu'un rajustement pour les éléments à noter fournira des ratios plus révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente.

- Marge d'intérêt nette

$$\frac{[\text{Revenu d'intérêts net} \times (\text{nbre de jours dans l'exercice} / \text{nbre de jours dans le trimestre}) / \text{actifs productifs moyens}]$$

Se reporter à la page 11, «Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette», pour voir la ventilation du revenu d'intérêts net.
- Valeur comptable d'une action ordinaire

$$\frac{(\text{Total de l'avoir des actionnaires} - \text{actions privilégiées}) / \text{nombre d'actions ordinaires en circulation}}$$

La valeur comptable d'une action ordinaire – qu'on appelle parfois «action» tout court – est souvent comparée au cours de l'action d'une société afin d'en valider l'évaluation.
- Total de la capitalisation boursière

$$\text{Nombre d'actions ordinaires en circulation} * \text{cours de clôture}$$

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Les ratios cours/bénéfice – couramment appelés «multiples de bénéfices» – sont souvent utilisés pour comparer l'évaluation de diverses entreprises exerçant leurs activités dans un même secteur.
- Ratio de distribution sur actions ordinaires : la Banque vise actuellement une fourchette cible de 35 % à 45 % du bénéfice rajusté.

SOMMAIRE

- Incidence après impôts de certains éléments sur l'état des résultats

OBJECTIF

- Énumérer certains éléments financiers que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. (Les résultats avant impôts se trouvent dans le rapport aux actionnaires et dans la présentation aux investisseurs.)

RÉFÉRENCE

- La plupart de ces rajustements sont expliqués à la page 47, «Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices – Notes explicatives», du document «Information financière supplémentaire».

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- *Amortissement des actifs incorporels* : Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.

L'amortissement des actifs incorporels se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008 ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels compris dans la quote-part du bénéfice net de TD Ameritrade. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des actifs incorporels acquis par suite de regroupements d'entreprises. Pour de plus amples renseignements sur les actifs incorporels, se reporter à la note 9 débutant à la page 110 du rapport annuel 2010.

- *Provision générale* : Une provision générale est établie pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore recensés comme douteux. Le niveau d'une provision générale correspond aux risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. Les provisions générales sont révisées chaque trimestre au moyen de modèles d'évaluation des risques de crédit. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est le montant de la perte en cas de défaut. L'ECD est la perte en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 débutant à la page 95 du rapport annuel 2010.

L'augmentation de la provision générale des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (en excluant Services de Financement TD [anciennement VFC]) et des Services bancaires de gros est considérée comme un élément à noter du fait que, au Canada, les provisions générales sont calculées selon une approche fondée sur une fourchette qui donne lieu à des rajustements moins fréquents mais plus importants. Aux États-Unis, des rajustements moins importants dans une fourchette préétablie sont comptabilisés chaque trimestre. Par conséquent, la Banque a toujours traité les variations de la provision générale comme des éléments à noter, à l'instar des autres banques canadiennes.

- SOMMAIRE**
- Principales mesures du bénéfice, par secteur d'activité
- OBJECTIF**
- Mettre les résultats sectoriels sous une forme sommaire.
- RÉFÉRENCE**
- Une ventilation du bénéfice net – rajusté (ligne 7) entre les postes des lignes 1 à 17 de l'état des résultats est présentée à la page 1, ainsi qu'à chacune des pages traitant d'un secteur d'activité (pages 5 à 7 et 9 et 10).
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- DÉFINITIONS**
- Le secteur *Siège social* comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés, l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.
 - Le poste *Total – services de détail* englobe les secteurs suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis (en dollars canadiens).
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

- SOMMAIRE**
- Sommaire des résultats du secteur
 - Présentation de certains des principaux indicateurs de performance
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir une liste des principaux indicateurs de performance.
- RÉFÉRENCE**
- Revenu d'intérêts net
Le revenu d'intérêts net est l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Se reporter à la page 11, «Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais d'intérêts net.)
 - Revenus autres que d'intérêts
Les revenus autres que d'intérêts sont la deuxième principale composante des revenus de la Banque. Se reporter à la page 12, «Revenus autres que d'intérêts», pour obtenir la ventilation de cet élément. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais autres que d'intérêts.)
 - Provision pour pertes sur créances
Se reporter à la page 27, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)», et à la page 28-29, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique», pour obtenir des renseignements détaillés sur ce poste.
 - Frais autres que d'intérêts
Se reporter à la page 13, «Frais autres que d'intérêts», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais autres que d'intérêts.)
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- DÉFINITIONS**
- Moyenne des prêts – particuliers
– *Prêts hypothécaires résidentiels* : Ces prêts comprennent les produits hypothécaires résidentiels traditionnels et non traditionnels.

Un prêt hypothécaire traditionnel est un prêt dont le montant du capital n'excède pas le pourcentage prescrit de la valeur de la propriété pour laquelle une assurance en cas de défaut doit être souscrite en vertu de la *Loi sur les banques*. Le pourcentage prescrit de la valeur de la propriété est actuellement de 80 %.

Un prêt hypothécaire élevé par rapport à la valeur d'emprunt, également appelé prêt hypothécaire non traditionnel, est un prêt dont le montant du capital excède le pourcentage prescrit de la valeur d'une propriété pour laquelle une assurance en cas de défaut doit être souscrite en vertu de la *Loi sur les banques*. Le pourcentage prescrit de la valeur de la propriété est actuellement de 80 %.

– *Ligne de crédit domiciliaire* : Une ligne de crédit domiciliaire est un prêt d'un montant maximal consenti pour une durée définie et à l'égard duquel la propriété de l'emprunteur est donnée en garantie.

– *Divers* : Ce poste englobe les autres prêts aux particuliers, notamment les lignes de crédit non garanties et les autres prêts à la consommation.

– *Cartes de crédit* : Ce poste comprend les cartes de crédit au Canada. Le secteur des cartes de crédit aux États-Unis a été transféré aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis avec prise d'effet au premier trimestre de 2011.
 - *Titrisation* : Opération de cession d'actifs financiers, principalement des prêts, à une fiducie qui finance habituellement l'achat de ces prêts en émettant une série de titres adossés à des actifs. Aux fins comptables, lorsque la cession a pour effet d'en transférer le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie est reçue, autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés, l'opération est comptabilisée comme une vente, les actifs financiers sont sortis du bilan consolidé, et un gain ou une perte à la vente est comptabilisé. Dans le cadre de la vente, certains actifs financiers sont conservés (droits de bénéficiaire) et peuvent comprendre des coupons d'intérêt, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 17, «Titrisation de prêts», et à la note 5 débutant à la page 100 du rapport annuel 2010.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Les postes 15, 16, 17, 18 et 20 sont des éléments «au bilan» (c.-à-d., prêts titrisés déduits).
 - Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, les résultats d'exploitation et les prêts connexes pour les activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle.

- SOMMAIRE**
- Sommaire des résultats du secteur
 - Présentation de certains des principaux indicateurs de performance
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir une liste des principaux indicateurs de performance.
- RÉFÉRENCE**
- Revenu d'intérêts net
Le revenu d'intérêts net est l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Se reporter à la page 11, «Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition du revenu d'intérêts net.)
 - Revenus autres que d'intérêts
Les revenus autres que d'intérêts sont la deuxième principale composante des revenus de la Banque. Se reporter à la page 12, «Revenus autres que d'intérêts», pour obtenir la ventilation de cet élément. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des revenus autres que d'intérêts.)
 - Frais autres que d'intérêts
Se reporter à la page 13, «Frais autres que d'intérêts», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais autres que d'intérêts.)
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- DÉFINITIONS**
- *Actifs administrés* : Actifs qui sont la propriété réelle des clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients).
 - *Actifs gérés* : Actifs qui sont la propriété réelle des clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- *Bénéfice net de la division mondiale de gestion de patrimoine (ligne 7)* : Représente le bénéfice produit par les diverses entreprises de conseil, de distribution et de gestion d'actifs du secteur, notamment TD Waterhouse, Fonds Mutuels TD et Gestion de Placements TD Inc. Ne tient pas compte de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation («AMTD»).
 - *Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (ligne 8)* : Représente les revenus reçus dans le cadre de la participation de la Banque dans AMTD. Cet élément comprend l'incidence nette des rajustements internes faits par la direction, lesquels sont reclassés dans d'autres postes du secteur Siège social. Ainsi, ce poste diffère de la ligne 12, «Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices», à la page 1. Il s'agit d'une fonction de la différence entre l'information financière dressée selon les PCGR (page 1) et celle dressée selon la direction (page 6).

- SOMMAIRE**
- Sommaire des résultats du secteur
 - Présentation de certains des principaux indicateurs de performance
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir une liste des principaux indicateurs de performance.
- RÉFÉRENCE**
- Revenu d'intérêts net
Le revenu d'intérêts net est l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Se reporter à la page 11, «Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition du revenu d'intérêts net.)
 - Revenus autres que d'intérêts
Les revenus autres que d'intérêts sont la deuxième principale composante des revenus de la Banque. Se reporter à la page 12, «Revenus autres que d'intérêts», pour obtenir la ventilation de cet élément. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des revenus autres que d'intérêts.)
 - Provision pour pertes sur créances
Se reporter à la page 27, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)», et à la page 28-29, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique», pour obtenir des renseignements détaillés sur ce poste.
 - Frais autres que d'intérêts
Se reporter à la page 13, «Frais autres que d'intérêts», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais autres que d'intérêts.)
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
 - *Écart de conversion. Les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain ont une incidence sur les mesures présentées à cette page. Les éléments du bilan sont convertis au taux de change au comptant de fin de période. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux de change moyen pour la période.*
- DÉFINITIONS**
- Moyenne des prêts – particuliers
 - *Lignes de crédit domiciliaires (ligne 18). Une ligne de crédit domiciliaire est un prêt d'un montant maximal consenti pour une durée définie et à l'égard duquel la propriété de l'emprunteur est donnée en garantie.*
 - *Divers (ligne 19). Ce poste comprend divers prêts aux particuliers, comme le crédit consolidé, les prêts automobile et la protection de découvert.*

- SOMMAIRE**
- Sommaire des résultats du secteur en dollars américains (avant la conversion)
 - Présentation de certains des principaux indicateurs de performance
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir une liste des principaux indicateurs de performance en dollars américains (avant la conversion).
- RÉFÉRENCE**
- Les résultats présentés à la page 7, «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis – en dollars canadiens», sont les mêmes sauf qu'ils sont convertis aux taux de change applicables.
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Le taux de change utilisé pour les éléments de l'état des résultats correspond au taux moyen quotidien pour le trimestre financier, mesuré sur une base mensuelle.
 - Le taux de change utilisé pour les éléments du bilan (taux de change au comptant) est celui en vigueur le dernier jour du trimestre financier.
 - Le taux de change utilisé pour les éléments du bilan (taux moyen) correspond au taux moyen mensuel pour le trimestre financier, à partir duquel une moyenne a été établie pour le trimestre financier.
 - Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, les résultats d'exploitation et les prêts connexes pour les activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle.

- SOMMAIRE**
- Sommaire des résultats du secteur
 - Présentation de certains des principaux indicateurs de performance
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir une liste des principaux indicateurs de performance.
- RÉFÉRENCE**
- Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net est l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Se reporter à la page 11, «Revenu d'intérêts net et marge d'intérêt nette», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition du revenu d'intérêts net.)

Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros est calculé en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.
 - Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts sont la deuxième principale composante des revenus de la Banque. Se reporter à la page 12, «Revenus autres que d'intérêts», pour obtenir la ventilation de cet élément. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des revenus autres que d'intérêts.)
 - Provision pour pertes sur créances

Se reporter à la page 27, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)», et à la page 28-29, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique», pour obtenir des renseignements détaillés sur ce poste.
 - Frais autres que d'intérêts

Se reporter à la page 13, «Frais autres que d'intérêts», pour de plus amples renseignements. (Les données présentées à cette page ne sont pas réparties par secteur, mais peuvent aider à mieux comprendre la composition des frais autres que d'intérêts.)
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- DÉFINITIONS**
- Le *revenu lié aux activités de négociation* est le total du revenu d'intérêts net sur les positions de négociation et du revenu de négociation.
 - Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation.
 - Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.
 - Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières, les dérivés détenus à des fins de transaction et les prêts désignés détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

- SOMMAIRE**
- Sommaire des activités du secteur
 - Composition des divers éléments à noter qui sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats rajustés
- OBJECTIF**
- Montrer comment le bénéfice du secteur a été calculé et fournir la ventilation des éléments inclus dans le poste Bénéfice net (perte nette) – rajusté(e).
- RÉFÉRENCE**
- Se reporter à la page 3 du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur les rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices.
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- DÉFINITIONS**
- Le secteur *Siège social* comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés, l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.
 - *Titrisation* : se reporter à la page 5 du présent document.
 - *Ventilation des éléments inclus dans le poste Bénéfice net (perte nette) – rajusté(e)* :
 - *Titrisation nette* : englobe les gains et les pertes découlant des activités de titrisation de la Banque, déduction faite des marges payées aux secteurs.
 - *Frais nets du Siège social* : comprennent les frais rattachés à la surveillance des activités de la Banque, y compris les frais de la direction, et les frais de conformité, de gestion des risques, de vérification et de financement, qui sont conservés dans le secteur Siège social.
 - *Divers* : comprend l'incidence des activités de gestion de trésorerie, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- La fonction Direction du siège social de la Banque englobe la Vérification, les Services juridiques, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion des risques, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les initiatives liées à l'environnement d'affaires et le Développement interne.
 - Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution a été mis sur pied au sein d'Activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services par Internet et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, facile d'accès et légendaire pour les clients de TD Bank, la banque américaine la plus pratique, TD Canada Trust, Gestion de patrimoine TD et TD Assurance.
 - Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les réglementations applicables.
 - L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'activité est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels, ainsi que tout autre élément à noter non attribué aux secteurs d'exploitation.
 - Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, la Banque a apporté une modification à ses méthodes de répartition qui fait en sorte que certains éléments auparavant présentés dans le secteur Siège social sont maintenant attribués à d'autres secteurs. Ces modifications n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

- SOMMAIRE**
- Revenu d'intérêts, frais d'intérêts, actifs moyens utilisés dans le calcul de la marge d'intérêt nette
- OBJECTIF**
- Présenter les divers postes qui entrent dans le calcul du revenu d'intérêts net. D'autres postes ont été inclus pour faciliter le calcul de la marge d'intérêt nette, notamment l'équivalence fiscale, les actifs totaux moyens et les actifs productifs moyens.
- RÉFÉRENCE**
- Le revenu d'intérêts net est l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Il figure à la page 1, «Points saillants». Le revenu d'intérêts net présenté à cette page correspond aussi à la somme du revenu d'intérêts net figurant à chacune des pages traitant d'un secteur d'activité (pages 5 à 7 et 9 et 10).
 - Se reporter au tableau 5 figurant à la page 14 du rapport annuel 2010 qui présente la composition du revenu d'intérêts net sur les soldes.
- FORMULES**
- La marge d'intérêt nette en pourcentage des actifs productifs moyens :
$$[\text{Revenu d'intérêts net} * (\text{nbre de jours dans l'exercice} / \text{nbre de jours dans le trimestre}) / \text{actifs productifs moyens}]$$

Ce ratio se trouve aussi à la page 2, ligne 12.
- DÉFINITIONS**
- *Actifs productifs moyens* : Moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour le trimestre. Les prêts, les valeurs mobilières et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques sont des exemples d'actifs productifs. L'écart d'acquisition, les dérivés et les terrains, constructions, matériel et mobilier sont des exemples d'actifs non productifs.
 - *Équivalence fiscale* : Mesure financière non conforme aux PCGR qui consiste à majorer le revenu et la charge d'impôts afin de porter à un montant équivalent avant impôts le revenu gagné sur certains titres exonérés d'impôts, de sorte à pouvoir comparer les revenus d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.
 - *Diminution (augmentation) du revenu d'intérêts net provenant des prêts douteux* : Le poste «Brut» représente la perte de revenu d'intérêts net découlant des prêts douteux. En d'autres mots, si les prêts douteux avaient totalisé 0 \$ pour le trimestre considéré (c.-à-d., si tous les prêts avaient été remboursés comme convenu), le revenu d'intérêts net serait plus élevé du montant inscrit à la ligne «Brut». Les «recouvrements» réfèrent au revenu d'intérêts net précédemment réputé non recouvrable qui a été recouvré.

- SOMMAIRE**
- Composition des revenus autres que d'intérêts
- OBJECTIF**
- Présenter les principaux postes composant les revenus autres que d'intérêts qui, lorsque additionnés au revenu d'intérêts net, donnent le total des revenus.
- RÉFÉRENCE**
- Les revenus autres que d'intérêts sont l'une des deux principales composantes des revenus de la Banque. Ils figurent à la page 1, «Points saillants». Les revenus autres que d'intérêts présentés à cette page correspondent aussi au total des revenus autres que d'intérêts figurant à chacune des pages traitant d'un secteur d'activité (pages 5 à 7 et 9 et 10).
- DÉFINITIONS**
- *Services de placement et de valeurs mobilières* : Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services conseils, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.
 - *Commissions sur crédit* : Les commissions sur crédit sont des frais gagnés sur un financement comme les frais de renouvellement, de modification, ou de prolongation.
 - *Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières* : Ces éléments réfèrent aux gains et aux pertes découlant des ventes dans divers portefeuilles comme les portefeuilles d'actions émises dans le public, d'activités de banque d'affaires et de valeurs mobilières.
 - *Revenu (perte) de négociation* : Le revenu de négociation est composé à la fois du revenu d'intérêts net et des revenus autres que d'intérêts. Cette ligne correspond à la composante revenus autres que d'intérêts. Elle touche les secteurs Services bancaires de gros et Siège social.
 - *Frais de service* : Les frais de service comprennent les frais mensuels des comptes-chèques et les frais pour les virements télégraphiques, les mandats, les traites et les chèques sans provision.
 - *Titrisations de prêts* : se reporter à la page 5 du présent document.
 - *Services de cartes* : Les services de cartes incluent le revenu provenant d'Interchange tiré des cartes de crédit et de débit et des frais annuels. Les revenus tirés des frais, y compris les frais de service, sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont constatés sur une période de douze mois.
 - *Assurance, déduction faite des réclamations* : Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus. Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
 - *Autres revenus* :
 - *Monnaies étrangères – détenues à des fins autres que de transaction* : Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements étrangers. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent nuire à notre bénéfice net et à l'avoir de nos actionnaires comme présentés ainsi qu'à nos ratios de fonds propres.
 - *Revenu provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur* : La Banque peut désigner un instrument financier comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'option de la juste valeur permet à la Banque de gérer les portefeuilles dans lesquels les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés et gérés à la juste valeur. Pour obtenir une explication des critères à satisfaire pour désigner un actif ou un passif selon l'option de la juste valeur, se reporter à la note 4, débutant à la page 99 du rapport annuel 2010.
 - *Divers* : Ce poste comprend de nombreux éléments, notamment les variations de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance disponibles à la vente reclassés et les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. Ces deux éléments font partie des éléments à noter présentés à la page 3, «Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices».

SOMMAIRE

- Composition des frais autres que d'intérêts

OBJECTIF

- Présenter les principaux éléments composant les frais autres que d'intérêts.

RÉFÉRENCE

- Le total des frais autres que d'intérêts indiqué au bas de la page englobe l'ensemble de la Banque. Ce chiffre figure aussi à la page «Points saillants».
- *Amortissement des autres actifs incorporels* : Pour de plus amples renseignements sur les actifs incorporels inclus à cette page, se reporter aux notes explicatives du tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» figurant dans le rapport aux actionnaires. Également, ce poste représente le montant avant impôts de l'élément à noter, dont le montant après impôts se trouve à la page 3, «Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices». Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif rajusté correspond à la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice net rajusté avant impôts. Fait exception l'amortissement des actifs incorporels liés à TD Ameritrade Holding Corporation, qui est présenté à la ligne 8 de la page 6, «Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices».

L'amortissement des actifs incorporels se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008 ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels compris dans la quote-part du bénéfice net de TD Ameritrade. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des actifs incorporels acquis par suite de regroupements d'entreprises.

DÉFINITIONS

- *Frais de restructuration* : Ce poste se rapporte aux récentes acquisitions et comprend des éléments comme la résiliation de baux et les regroupements de succursales. Les frais de restructuration diffèrent des frais d'intégration, qui sont répartis dans divers postes sur cette page. Les frais d'intégration et de restructuration sont considérés comme étant des frais ponctuels et figurent à la page 3, «Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices».

- SOMMAIRE**
- Actifs, passifs, avoir des actionnaires
- OBJECTIF**
- Présenter la tendance trimestrielle des principales catégories du bilan. Tous les chiffres présentés sont en date du dernier jour de chaque trimestre.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
 - Prêts :
 - capacité de la Banque à générer des prêts / part de marché relative
 - normes de financement / appétence de risque
 - taux d'intérêt / forces de la concurrence
 - Dépôts :
 - capacité de la Banque à attirer des dépôts/part de marché relative
 - taux d'intérêt / forces de la concurrence
 - recherche par les clients d'instruments assurés / de valeurs sûres
- RÉFÉRENCE**
- Provision pour pertes sur prêts
 - Se reporter à la page 24, «Provision pour pertes sur créances (au bilan)», et à la page 25-26, «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique».
 - Placement dans TD Ameritrade
 - Se reporter à la page 32, «Analyse des modifications survenues dans les participations ne donnant pas le contrôle et le placement dans TD Ameritrade».
 - Écart d'acquisition
 - Se reporter à la page 16, «Écarts d'acquisition, autres actifs incorporels et frais de restructuration».
 - Autres actifs incorporels
 - Se reporter à la page 16, «Écarts d'acquisition, autres actifs incorporels et frais de restructuration».
- DÉFINITIONS**
- *Prêts*
 - *Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur* : Certains actifs et passifs financiers peuvent être inscrits au bilan à la juste valeur s'ils peuvent être évalués de manière fiable, s'ils répondent à au moins un des critères énoncés, et si l'actif ou le passif est désigné comme tel par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 débutant à la page 95 du rapport annuel 2010.
 - *Divers*
 - *Engagements de clients au titre d'acceptations* : Les engagements de clients au titre d'acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par les clients de la Banque, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Ces engagements représentent un risque de crédit moindre pour les détenteurs, car la Banque fournit une garantie au nom du client, permettant essentiellement à celui-ci de tirer parti de la qualité du crédit de la Banque.
 - *Dépôts*
 - *Dépôts de particuliers – durée indéterminée* : Ces dépôts comprennent les dépôts à vue et sur préavis. Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement des comptes chèques, dont certains génèrent des intérêts. Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.
 - *Dépôts de particuliers – durée déterminée* : Ces dépôts sont payables à terme fixe. Ils sont achetés par les clients dans le but de gagner des intérêts sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. (Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 12 débutant à la page 112 du rapport annuel 2010.)
 - *Détenus à des fins de transaction* : Ces dépôts représentent les propres emprunts de la Banque sur le marché de gros ainsi qu'une source de financement pour la banque de gros. Les dépôts détenus à des fins de transaction servent à financer les actifs détenus à des fins de transaction, notamment les valeurs mobilières et les dérivés, pour la banque de gros. Ils sont évalués à la juste valeur afin d'établir une meilleure correspondance entre les actifs détenus à des fins de transaction et les passifs détenus à des fins de transaction, permettant ainsi d'éviter les non-concordances.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Les cartes de crédit comprennent seulement les cartes de crédit personnelles. Les cartes de crédit commerciales sont incluses au poste «Prêts aux entreprises et aux gouvernements».
 - La qualité des prêts ou des sûretés / assurances connexes détenus n'est pas reflétée à cette page, mais devrait être prise en considération pour comparer les actifs de la Banque avec ceux d'autres institutions financières.

SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Valeur au bilan, juste valeur et gain (perte) latent(e) sur les titres de participation détenus dans le portefeuille bancaire, et actifs administrés et actifs gérés répartis par secteur
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none">• Présenter une ventilation de la valeur au bilan, de la juste valeur, et du gain (perte) latent(e) sur les titres de participation, selon qu'ils se rapportent à des sociétés ouvertes ou à des sociétés fermées, détenus dans le portefeuille bancaire, et présenter un sommaire par secteur des actifs administrés et des actifs
INDUCTEURS	<ul style="list-style-type: none">• Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et spécifiques à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none">• Les actifs administrés du secteur Gestion de patrimoine correspondent aux actifs administrés présentés à la page 6, ligne 16, et les actifs gérés, aux actifs gérés du secteur Gestion de patrimoine présentés à la page 6, ligne 17.
DÉFINITIONS	<ul style="list-style-type: none">• <i>Actifs administrés</i> : se reporter à la page 6 du présent document.• <i>Actifs gérés</i> : se reporter à la page 6 du présent document.

- SOMMAIRE**
- Historique à l'égard des actifs incorporels identifiables, des passifs d'impôts futurs sur les actifs incorporels, de l'écart d'acquisition et des frais de restructuration
- OBJECTIF**
- Fournir une analyse des variations des soldes des actifs incorporels identifiables, des passifs d'impôts futurs sur les actifs incorporels, de l'écart d'acquisition et des frais de restructuration.
- RÉFÉRENCE**
- Le solde de clôture des actifs incorporels identifiables correspond au poste «Autres actifs incorporels» figurant à la page 14, ligne 23.
 - Le solde de clôture de l'écart d'acquisition correspond au poste «Écarts d'acquisition» figurant à la page 14, ligne 22.
- DÉFINITIONS**
- *Actifs incorporels* : Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.
 - *Écart d'acquisition* : représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur.
 - *Frais de restructuration* : se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants et de la dépréciation d'actifs à long terme.

- SOMMAIRE**
- Historique des activités de titrisation de prêts et des soldes de clôture connexes, des titres adossés à des créances hypothécaires conservés et de l'incidence de la titrisation sur le bénéfice avant impôts
- OBJECTIF**
- Fournir une analyse de la variation des soldes des activités de titrisation de prêts liées aux prêts hypothécaires résidentiels – lot de titres adossés à des créances hypothécaires, lignes de crédit domiciliaires, prêts hypothécaires commerciaux et cartes de crédit.
- RÉFÉRENCE**
- Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus à des tiers
 - Se reporter au poste «Prêts hypothécaires résidentiels» à la page «Prêts gérés» (page 18, ligne 6).
 - Prêts aux particuliers – lignes de crédit domiciliaires
 - Se reporter au poste «Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers» à la page «Prêts gérés» (page 18, ligne 7).
 - Prêts hypothécaires commerciaux
 - Se reporter au poste «Prêts hypothécaires commerciaux» à la page «Prêts gérés» (page 18, ligne 9).
 - Cartes de crédit
 - Se reporter au poste «Cartes de crédit» à la page «Prêts gérés» (page 18, ligne 8).
- DÉFINITIONS**
- *Titrisation* : se reporter à la page 5 du présent document.

- SOMMAIRE**
- Prêts gérés (au bilan)
- OBJECTIF**
- Fournir des renseignements sur le montant des prêts bruts, des prêts douteux bruts et des radiations à ce jour (prêts comme présentés et titrisés).
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
 - Prêts bruts :
 - Taux d'intérêt
 - Normes de financement / appétence de risque
 - Taux de change
 - Concurrence livrée par d'autres institutions de prêt
 - Conjoncture économique globale
 - Prêts douteux bruts :
 - Nombre de jours au cours desquels un prêt est en souffrance (se reporter à la rubrique «Définitions» ci-dessous)
 - Contraintes propres aux clients
 - Taux de faillite
 - Taux de chômage
 - Conjoncture économique globale
 - Radiations, déduction faite des recouvrements :
 - Nombre de jours au cours desquels un prêt est en retard (se reporter à la rubrique «Définitions» ci-dessous)
 - Contraintes propres aux clients
 - Normes de financement / appétence de risque
- RÉFÉRENCE**
- Prêts bruts
 - Se reporter à la page «Bilan» (page 14, ligne 16).
 - Prêts douteux bruts
 - Se reporter aux pages «Prêts douteux» (page 21, lignes 22 et 34) et «Prêts douteux par secteur d'activité et par région géographique» (page 22-23, ligne 30).
 - Total des prêts titrisés et vendus à des tiers
 - Se reporter au poste «Solde à la fin de la période» à la page «Titrisation de prêts» (page 17, ligne 15) pour obtenir le total des prêts titrisés.
 - Radiations à ce jour, déduction faite des recouvrements
 - Se reporter aux lignes 4 et 5 de la page 24, «Provision pour pertes sur créances (au bilan)», pour obtenir une ventilation par trimestre des radiations et des recouvrements.
- DÉFINITIONS**
- *Prêts douteux* : On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux. Un dépôt auprès d'une banque est considéré comme un prêt douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat. Se reporter à la note 3, débutant à la page 95 du rapport annuel 2010 pour de plus amples renseignements sur les prêts douteux.
 - *Radiations* : Un prêt est radié, en tout ou en partie, lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager le recouvrement du montant dû.
 - *Titrisation* : se reporter à la page 5 du présent document.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Les radiations sont incluses au poste «Provisions pour pertes sur prêts» à la page 14, ligne 17.
 - Les radiations peuvent être en partie assurées par des swaps sur défaillance de crédit ou une assurance hypothèque.
 - Cette page n'inclut pas les acceptations bancaires.

SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Information détaillée sur les prêts et les acceptations (au bilan)
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none">• Fournir la ventilation des prêts et des acceptations par secteur d'activité et par région géographique.• Fournir la ventilation des portefeuilles en % du total des prêts bruts et des acceptations.
INDUCTEURS	<ul style="list-style-type: none">• Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :<ul style="list-style-type: none">Prêts :<ul style="list-style-type: none">– Normes de financement / tolérance au risque– Taux de change– Concurrence livrée par d'autres institutions de prêt– Conjoncture économique globaleSecteur d'activité :<ul style="list-style-type: none">– Stratégie de la Banque– Croissance et solidité de la Banque dans les secteurs où elle exerce ses activités– Conjoncture sectorielle– Conjoncture économique globaleRégion géographique :<ul style="list-style-type: none">– Stratégie de la Banque– Croissance et solidité de la Banque dans les régions où elle exerce ses activités– Conjoncture régionale– Conjoncture économique globale
RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none">• Prêts et acceptations<ul style="list-style-type: none">– Le poste «Total des prêts et des acceptations bruts» (ligne 30) figurant à cette page correspond au «Total des prêts» (page 14, ligne 16) majoré des «Engagements de clients au titre d'acceptations» (page 14, ligne 19) figurant au «Bilan».– Pour de plus amples renseignements sur les prêts douteux bruts, la provision pour pertes sur créances au bilan et la provision pour pertes sur créances à l'état des résultats, se reporter aux pages «Prêts douteux par secteur d'activité et par région géographique» (page 22-23), «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique» (page 25-26) et «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique» (page 28-29).
DÉFINITIONS	<ul style="list-style-type: none">• <i>Acceptations</i> : Lettres de change ou instruments négociables tirés par l'emprunteur pour effectuer un paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations constituent une garantie de paiement offerte par une banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 débutant à la page 96 du rapport annuel 2010.
AUTRES RENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• La colonne «Autres» comprend l'ensemble des prêts consentis à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

- SOMMAIRE**
- Information détaillée sur les prêts douteux bruts et les prêts douteux nets, y compris les engagements de clients au titre d'acceptations
- OBJECTIF**
- Rapprocher les soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux bruts.
 - Fournir une ventilation des soldes des prêts douteux bruts et des prêts douteux nets par secteur d'activité.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Prêts douteux bruts :
 - Nombre de jours au cours desquels un prêt est en souffrance (se reporter à la rubrique «Définitions» ci-dessous)
 - Contraintes propres aux clients
 - Taux de faillite
 - Taux de chômage
 - Conjoncture économique globale
 - Normes de financement / appétence de risque
- RÉFÉRENCE**
- Prêts douteux bruts
 - Se reporter à la page «Prêts douteux par secteur d'activité et par région géographique» (pages 22-23, ligne 30).
 - Provisions spécifiques
 - Se reporter aux pages «Provision pour pertes sur créances (au bilan)» (page 24, ligne 7) et «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique» (pages 25-26, ligne 30).
- FORMULES**
- Prêts douteux nets :
Prêts douteux bruts moins les provisions spécifiques. Les provisions spécifiques sont présentées à la page 24, ligne 7.
 - Prêts douteux nets en % des prêts nets :
[Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques / total des prêts et des acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts]. Le dénominateur correspond à la ligne 18 ou à la ligne 16 plus la ligne 17 de la page 14, «Bilan».
- DÉFINITIONS**
- *Prêts douteux* : se reporter à la page 18 du présent document.
 - *Prêts acquis* : la ligne 4 de cette page se rapporte aux prêts acquis tels qu'ils ont été définis à la section «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis» de la rubrique «Rapport de gestion des secteurs d'activité de TD» du T2 2011, compte non tenu des prêts assurés par la FDIC.

- SOMMAIRE**
- Information détaillée sur les prêts douteux bruts
- OBJECTIF**
- Fournir une ventilation des prêts douteux bruts par secteur d'activité et par région géographique.
 - Fournir une ventilation des prêts douteux bruts en % du total des prêts bruts et des acceptations.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Prêts douteux bruts :
 - Nombre de jours au cours desquels un prêt est en souffrance
 - Contraintes propres aux clients
 - Taux de faillite
 - Taux de chômage
 - Conjoncture économique globale
 - Normes de financement / appétence de risqueSecteur d'activité :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les secteurs où elle exerce ses activités
 - Conjoncture sectorielle
 - Conjoncture économique globaleRégion géographique :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les régions où elle exerce ses activités
 - Conjoncture régionale
 - Conjoncture économique globale
- RÉFÉRENCE**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
- DÉFINITIONS**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
 - La colonne «Autres» comprend l'ensemble des prêts consentis à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

- SOMMAIRE**
- Information détaillée sur le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) de la Banque
- OBJECTIF**
- Rapprocher les soldes d'ouverture et de clôture des provisions spécifiques.
 - Rapprocher les soldes d'ouverture et de clôture de la provision générale.
 - Fournir une ventilation de la provision pour pertes sur créances (au bilan) entre les instruments au bilan et les instruments hors bilan.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Provision pour pertes sur créances (au bilan) :
 - Qualité du crédit du portefeuille de prêts
 - Taille du portefeuille de prêts
 - Expérience de pertes
 - Composition du portefeuille de prêts
 - Taux de chômage
 - Taux de faillite
 - Conjoncture globale des affaires et de l'économie
- RÉFÉRENCE**
- Provision pour pertes sur créances (au bilan) :
 - Se reporter à la page «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique» (page 25-26, ligne 43). La ligne 17 de la page 14, «Bilan», correspond à la «provision pour pertes sur prêts» à l'égard des prêts au bilan, tandis que la «provision pour pertes sur créances» correspond à la provision constituée à l'égard des prêts au bilan et des instruments hors bilan, avec prise d'effet le 30 avril 2009. Avant cette date, la provision pour pertes sur prêts incluait les instruments au bilan et hors bilan.
 - Provisions spécifiques :
 - Se reporter à la page «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique» (page 25-26, ligne 30).
 - Provision générale :
 - Se reporter à la page «Provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique» (page 25-26, lignes 40 et 42).
 - Provisions pour pertes sur créances (à l'état des résultats) – spécifiques :
 - Se reporter à la page «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)» (page 27, ligne 3 qui correspond à la page 24, ligne 3) et à la page «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique» (page 28-29, ligne 30 qui correspond à la page 24, ligne 3).
 - Provisions pour pertes sur créances (à l'état des résultats) – générales :
 - Se reporter à la page «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)» (page 27, ligne 10 qui correspond à la page 24, ligne 11) et à la page «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique» (page 28-29, ligne 35 qui correspond à la page 24, ligne 11).
- FORMULES**
- Provisions spécifiques :

Les provisions spécifiques sont la différence entre l'exposition au risque courant de prêts en défaut et l'évaluation par la direction des recouvrements futurs prévus, y compris toute valeur mobilière pouvant être détenue à l'appui des prêts.
 - Provision générale :

La provision générale est calculée par produit/portefeuille comme suit :

*Probabilité de défaut (PD) * perte en cas de défaut (PCD) * exposition en cas de défaut (ECD), rajustée selon l'évaluation de la direction.*
- DÉFINITIONS**
- *Provision pour pertes sur créances (au bilan)* : Le total de la provision pour pertes sur créances consiste en des provisions générales et spécifiques inscrites au bilan consolidé. Cette provision est augmentée par la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) et diminuée par les radiations, déduction faite des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

DÉFINITIONS (suite)

- *Provisions spécifiques* : La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts douteux lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable. Les provisions spécifiques pour pertes sur prêts sont constituées afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative. Des provisions spécifiques pour le portefeuille de titres autres que de détail et pour les titres de créance classés comme prêts sont établies par emprunteur et sont revues chaque trimestre. Les provisions spécifiques pour le portefeuille de prêts de détail sont calculées d'une manière globale à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type de sûreté donnée en garantie. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 débutant à la page 95 du rapport annuel 2010.
- *Provision générale* : se reporter à la page 3 du présent document.
- *Probabilité de défaut (PD)* : La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- *Perte en cas de défaut (PCD)* : Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- *Exposition en cas de défaut (ECD)* : Le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.
- *Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)* : Montant imputé aux provisions générales et spécifiques pour pertes sur créances au bilan consolidé, afin de porter la provision à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque.
- *Arrangements hors bilan* : Dans le cours normal des affaires, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les PCGR, ne sont pas constatées au bilan consolidé ou le sont mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Arrangements hors bilan» à la page 53 du rapport annuel 2010.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Depuis le 30 avril 2009, la provision pour pertes sur créances (au bilan) relative aux instruments hors bilan est comprise dans les autres passifs plutôt que comme un actif compensateur (réduction du solde des prêts). Les soldes des périodes antérieures n'ont pas été reclassés. Auparavant, le montant de la provision générale relative aux instruments hors bilan était seulement présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels.
- La «provision pour pertes sur créances», élément de «l'état des résultats», est un facteur qui contribue à la constitution des «provisions pour pertes sur créances», élément du «bilan».

- SOMMAIRE**
- Renseignements sur le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) de la Banque
- OBJECTIF**
- Fournir une ventilation du total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) par secteur d'activité et par région géographique.
 - Fournir une ventilation des provisions spécifiques exprimées en % des prêts douteux bruts et du total de la provision exprimé en % des prêts bruts et des acceptations.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Provision pour pertes sur créances (au bilan) :
 - Qualité du crédit du portefeuille de prêts
 - Taille du portefeuille de prêts
 - Expérience de pertes
 - Composition du portefeuille de prêts
 - Taux de chômage
 - Taux de faillite
 - Conjoncture globale des affaires et de l'économieSecteur d'activité :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les secteurs où elle exerce ses activités
 - Conjoncture sectorielle
 - Conjoncture économique globaleRégion géographique :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les régions où elle exerce ses activités
 - Conjoncture régionale
 - Conjoncture économique globale
- RÉFÉRENCE**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
- DÉFINITIONS**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
 - La colonne «Autres» comprend l'ensemble des prêts consentis à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

- SOMMAIRE**
- Détail de la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)
- OBJECTIF**
- Présenter une ventilation des principales composantes de la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats).
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) :
 - Qualité du crédit du portefeuille de prêts
 - Taille du portefeuille de prêts
 - Composition du portefeuille de prêts
 - Taux de chômage
 - Taux de faillite
 - Conjoncture globale des affaires et de l'économie
- RÉFÉRENCE**
- Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) :
 - Le «total de la provision pour pertes sur créances» à la ligne 11 de cette page correspond à la «provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)» figurant à la ligne 6 de la page 1, «Points saillants».
 - Cet élément représente la somme des «provisions pour pertes sur créances» présentées aux pages «Services bancaires personnels et commerciaux au Canada» (page 5, ligne 4), «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis – en dollars canadiens» (page 7, ligne 6), «Services bancaires de gros» (page 9, ligne 4) et «Siège social» (page 10, ligne 6). (Le secteur Gestion de patrimoine ne constitue pas de provisions pour pertes sur créances en raison de la nature de ses activités.)
 - Les «provisions pour pertes sur créances – spécifiques» (page 27, ligne 3) correspondent aux «provisions pour pertes sur créances – spécifiques» figurant à la page 24, ligne 3.
 - La «provision pour pertes sur créances – générale» (page 27, ligne 10) correspond à la «provision pour pertes sur créances – générale» figurant à la page 24, ligne 11.
- DÉFINITIONS**
- *Provisions pour pertes sur créances (à l'état des résultats)* : Montant imputé aux provisions générales et spécifiques pour pertes sur créances (au bilan) au cours de l'exercice, afin de porter la provision totale à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des nouvelles provisions de l'exercice.
 - *Provisions spécifiques* : se reporter à la page 24 du présent document.
 - *Provision générale* : se reporter à la page 3 du présent document.
 - *Titrisation* : se reporter à la page 5 du présent document.
 - *Swaps sur défaillance de crédit* : Contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé actif de référence) d'une partie à une autre.

- SOMMAIRE**
- Détail de la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats)
- OBJECTIF**
- Fournir une ventilation de la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique.
 - Fournir une ventilation de la provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) en pourcentage de la moyenne des prêts nets et des acceptations.
- INDUCTEURS**
- Les facteurs qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page comprennent, entre autres :
Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) :
 - Qualité du crédit du portefeuille de prêts
 - Taille du portefeuille de prêts
 - Composition du portefeuille de prêts
 - Taux de chômage
 - Taux de faillite
 - Conjoncture globale des affaires et de l'économieSecteur d'activité :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les secteurs où elle exerce ses activités
 - Conjoncture sectorielle
 - Conjoncture économique globaleRégion géographique :
 - Stratégie de la Banque
 - Croissance et solidité de la Banque dans les régions où elle exerce ses activités
 - Conjoncture régionale
 - Conjoncture économique globale
- RÉFÉRENCE**
- Se reporter à la page précédente du présent document.
- FORMULES**
- Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et des acceptations :
[Provision pour pertes sur créances x (nombre de jours dans l'exercice / nombre de jours dans le trimestre) / prêts moyens nets par portefeuille]
La provision pour pertes sur créances (numérateur) se trouve à la page 28-29, «Provision pour pertes sur créances (à l'état des résultats) par secteur d'activité et par région géographique». Les prêts moyens nets (dénominateur) ne sont pas présentés; cependant, les soldes à la date du bilan ou «au comptant» se trouvent à la page 19-20.
- DÉFINITIONS**
- Se reporter à la page précédente du présent document.

- SOMMAIRE**
- Historiques des sept composantes du total de l'avoir des actionnaires et historique de la variation du nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)
- OBJECTIF**
- Analyser les variations des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions autodétenues – ordinaires, des actions autodétenues – privilégiées, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu qui, ensemble, forment le total de l'avoir des actionnaires (en millions) et présenter un historique des variations du nombre d'actions ordinaires (en milliers).
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- RÉFÉRENCE**
- Les actions ordinaires, actions privilégiées, actions autodétenues – ordinaires, actions autodétenues – privilégiées, surplus d'apport, bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu, qui, ensemble, forment le total de l'avoir des actionnaires (en millions), sont présentés à la page 14, «Bilan».
 - Le solde de clôture des actions ordinaires figurant à la ligne 6 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 48.
 - Le solde de clôture des actions privilégiées figurant à la ligne 9 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 49.
 - Le solde de clôture des actions autodétenues – ordinaires figurant à la ligne 13 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 50.
 - Le solde de clôture des actions autodétenues – privilégiées figurant à la ligne 17 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 51.
 - Le solde de clôture du surplus d'apport figurant à la ligne 22 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 52.
 - Le solde de clôture des bénéfices non répartis figurant à la ligne 30 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 53.
 - Le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat étendu figurant à la ligne 37 correspond à celui présenté à la page 14, ligne 54.
 - Le nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers) figurant à la ligne 45 correspond à celui présenté à la page 2, ligne 20, multiplié par 1000.

Variation du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices – Guide de l'utilisateur



- SOMMAIRE**
- Historique des trois composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices
- OBJECTIF**
- Analyser la variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture; des gains (pertes) de change latent(e)s sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture; et des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Ces trois composantes forment le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts
- INDUCTEURS**
- Se reporter à la page 1 du présent document pour obtenir une liste des facteurs (macroéconomiques et propres à la Banque) qui ont pu avoir une incidence sur certains postes présentés à cette page.
- RÉFÉRENCE**
- Les gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture; les gains (pertes) de change latent(e)s sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture; et les gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, qui, ensemble, forment le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés à la ligne 54 de la page 14. «Bilan».
- DÉFINITIONS**
- *Cumul des autres éléments du résultat étendu* : Comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture, les gains et pertes de change sur les placements nets dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

- SOMMAIRE**
- Historique des participations ne donnant pas le contrôle et du placement dans TD Ameritrade Holding Corporation (AMTD)
- OBJECTIF**
- Analyser les modifications survenues dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et le placement dans AMTD.
- RÉFÉRENCE**
- Le solde de clôture du placement dans TD Ameritrade figurant à la ligne 13 correspond au chiffre présenté à la ligne 20 de la page 14, «Bilan».
 - Le solde de clôture des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales figurant à la ligne 6 correspond au chiffre présenté à la ligne 47 de la page 14, «Bilan».
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- *Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales* – Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, et le bénéfice tiré des participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.
 - *Placement dans AMTD* – Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les gains et pertes que la Banque a réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés sont présentés à l'état des résultats consolidé. La quote-part de la Banque des bénéfices d'AMTD est présentée avec un décalage de un mois.

- SOMMAIRE**
- Ventilation du notionnel des instruments financiers dérivés
- OBJECTIF**
- Fournir de l'information détaillée sur les types de contrats dérivés conclus par la Banque et les notionnels correspondants à la fin de la période.
- DÉFINITIONS**
- *Contrats à terme standardisés* : Contrats visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.
 - *Contrats à terme de gré à gré* : Contrats obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.
 - *Swaps* : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.
 - *Options* : Contrats aux termes desquels le *vendeur* de l'option attribue à l'*acheteur* le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance ou à une date future prédéterminée.
 - *Contrats sur dérivés de crédit* : Contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps).
- RÉFÉRENCE**
- Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 débutant à la page 103 du rapport annuel 2010.

- SOMMAIRE**
- Ventilation du risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés
- OBJECTIF**
- Fournir de l'information détaillée sur les types de contrats dérivés conclus par la Banque et les expositions au risque de crédit correspondantes à la fin de la période.
- DÉFINITIONS**
- Se reporter à la page précédente.
 - *Coûts de remplacement courant* : La juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représentant le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés.
 - *Montant de l'équivalent-crédit* : Le total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des instruments.
 - *Montant pondéré en fonction des risques* : Le montant établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.
- RÉFÉRENCE**
- Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 103 du rapport annuel 2010.

- SOMMAIRE**
- Ventilation dans plusieurs catégories des expositions au bilan et hors bilan
- OBJECTIF**
- Fournir de l'information détaillée sur l'exposition totale au risque de crédit de la Banque, mesurée avant les éléments modérateurs du risque de crédit, les provisions spécifiques ou les radiations.
 - La ventilation est effectuée, entre autres catégories, par contrepartie, par secteur d'activité, par pays où le risque est assumé et par durées résiduelles du
 - Comprend les expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée et l'approche standard.
- DÉFINITIONS**
- *Montant utilisé* : Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
 - *Montant inutilisé* : La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (p. ex., la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec
 - *Transactions assimilables aux pensions* : Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, c.-à-d. le prêt-emprunt de valeurs mobilières.
 - *Dérivés négociés hors Bourse* : Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
 - *Divers – hors bilan* : Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et que les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).

 - *Expositions garanties par l'immobilier résidentiel* : p. ex., hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires.
 - *Expositions sur la clientèle de détail renouvelables admissibles* : p. ex., cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits personnels de protection de découvert.
 - *Autres expositions sur la clientèle de détail* : p. ex., prêts personnels, lignes de crédit pour étudiants, produits de crédits bancaires pour petites entreprises.
 - *Grandes entreprises* : p. ex., activités de gros et commerciales.
 - *Emprunteurs souverains* : p. ex., gouvernements, banques centrales, certaines entités du secteur public.
 - *Banques* : p. ex., institutions de dépôt réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public.
- RÉFÉRENCE**
- Les expositions brutes au risque de crédit (ligne 9) correspondent à la somme des lignes 1 à 6 dans la colonne «Expositions brutes» à la page 45, «Actifs pondérés en fonction des risques».
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- «Autres pays» (sous-en-tête dans la rubrique «Par pays où le risque est assumé») comprend les pays autres que le Canada et les États-Unis.

SOMMAIRE

- Montant des éléments modérateurs du risque de crédit à l'égard des expositions brutes au risque de crédit

OBJECTIF

- Fournir le montant des éléments modérateurs du risque de crédit, comme les garanties reçues de l'emprunteur pouvant être financièrement évaluées à la fin de chaque trimestre, détenus à l'égard de toutes les catégories de contreparties selon Bâle II.

DÉFINITIONS

- *Approche standard* : L'approche standard à l'égard du risque de crédit est utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- *Approche NI avancée* : L'approche NI avancée est utilisée pour tous les portefeuilles importants, à quelques exceptions près. Pour de l'information détaillée au sujet de ces exceptions, se reporter à la page 61 du rapport annuel 2010.
- *Dérivés de crédit* : Contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur le rendement total. Pour de plus amples renseignements sur les dérivés de crédit, se reporter à la page 104 du rapport annuel 2010.
- *Expositions garanties par l'immobilier résidentiel* : p. ex., hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires.
- *Expositions sur la clientèle de détail renouvelables admissibles* : p. ex., cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits personnels de protection de découvert.
- *Autres expositions sur la clientèle de détail* : p. ex., prêts personnels, lignes de crédit pour étudiants, produits de crédits bancaires pour petites entreprises.
- *Grandes entreprises* : p. ex., activités de gros et commerciales.
- *Emprunteurs souverains* : p. ex., gouvernements, banques centrales, certaines entités du secteur public.
- *Banques* : p. ex., institutions de dépôt réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Cette page présente seulement les éléments modérateurs du risque de crédit, comme les garanties reçues de l'emprunteur pouvant être financièrement évaluées à la fin de chaque trimestre. Ces éléments n'incluent pas la garantie détenue à l'égard des expositions au risque de crédit de la Banque. Par exemple, les expositions dans la catégorie Expositions garanties par l'immobilier résidentiel sont garanties, c.-à-d. qu'elles sont à la fois garanties par l'immobilier et assurées par la SCHL ou Genworth. La partie assurée est un sous-ensemble de l'exposition totale aux expositions garanties par l'immobilier résidentiel.

- SOMMAIRE**
- Information détaillée sur les expositions au risque selon l'approche standard par catégorie de contrepartie. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes.
- OBJECTIF**
- Ventiler les expositions au risque de crédit qui se rapportent surtout au secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis par catégories de pondération en fonction des risques.
- DÉFINITIONS**
- *Coefficient de pondération en fonction des risques* : Le facteur appliqué au notionnel de chaque actif. Le coefficient de pondération en fonction des risques est établi selon l'approche réglementaire utilisée, et le montant total qui en résulte est appelé «Actifs pondérés en fonction des risques». Les actifs pondérés en fonction des risques constituent un facteur important pour nos exigences de fonds propres réglementaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 45, «Actifs pondérés en fonction des risques».
 - *Expositions garanties par l'immobilier résidentiel* : p. ex., hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires.
 - *Autres expositions sur la clientèle de détail* : comprennent les produits de détail renouvelables admissibles, p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit personnelles non garanties et les produits de protection de découvert; ainsi que d'autres produits de détail, p. ex., les prêts personnels, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédits bancaires pour petites entreprises.
 - *Grandes entreprises* : p. ex., activités de gros et commerciales.
 - *Emprunteurs souverains* : p. ex., gouvernements, banques centrales, certaines entités du secteur public.
 - *Banques* : p. ex., institutions de dépôt réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Un coefficient de pondération des risques de 0 % est appliqué aux prêts garantis par la trésorerie, ou bien à un prêt garanti par un emprunteur souverain ou une banque centrale avec une notation d'au moins AA-. Par exemple, les prêts garantis par les gouvernements du Canada ou des États-Unis se voient attribuer un coefficient de pondération des risques de 0 %.
 - Un coefficient de pondération en fonction des risques de 150 % est appliqué aux catégories présentant un risque plus élevé, p. ex., les emprunteurs souverains, les banques, les maisons de courtage en valeurs mobilières et les entités du secteur public dont la notation est inférieure à B-, les entreprises dont la notation est inférieure à BB-, ou encore certains prêts qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

- SOMMAIRE**
- Échelle des probabilités de défaut (PD) pour les expositions au risque de crédit de détail selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction des risques. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- OBJECTIF**
- Présenter les expositions au risque de crédit qui se rapportent surtout au Canada selon les catégories de risques appropriées. Les expositions au risque de détail sont présentées à cette page.
- DÉFINITIONS**
- *Pour mieux comprendre les abréviations figurant à cette page, se reporter aux pages 49 et 50, «Glossaire» et «Acronymes», du document «Information financière supplémentaire» pour le deuxième trimestre de 2011.*
 - *Risque faible* : l'échelle des PD sur un an est supérieure à 0,00 % et inférieure ou égale à 0,15 %.
 - *Risque normal* : l'échelle des PD sur un an est supérieure à 0,15 % et inférieure ou égale à 1,10 %.
 - *Risque moyen* : l'échelle des PD sur un an est supérieure à 1,10 % et inférieure ou égale à 4,75 %.
 - *Risque élevé* : l'échelle des PD sur un an est supérieure à 4,75 % et inférieure ou égale à 99,99 %.
 - *Défaut* : l'échelle des PD sur un an est égale à 100,00 %.
 - *Expositions garanties par l'immobilier résidentiel* : p. ex., hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires.
 - *Expositions sur la clientèle de détail renouvelables admissibles* : p. ex., cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits personnels de protection de découvert.
 - *Autres expositions sur la clientèle de détail* : p. ex., prêts personnels, lignes de crédit pour étudiants, produits de crédits bancaires pour petites entreprises.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Pour de plus amples renseignements sur la façon dont les expositions sur la clientèle de détail sont ventilées dans les diverses catégories de risque, se reporter à la page 63, «Expositions au risque de crédit de détail», du rapport annuel 2010.

SOMMAIRE

- Échelle des probabilités de défaut (PD) pour les expositions au risque de crédit autre que de détail selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction des risques. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.

OBJECTIF

- Présenter les expositions au risque de crédit qui se rapportent surtout au Canada selon les catégories de risques appropriées. Les expositions au risque autre que de détail sont présentées à cette page.

DÉFINITIONS

- *Pour mieux comprendre les abréviations figurant à cette page, se reporter aux pages 49 et 50, «Glossaire» et «Acronymes» du document «Information financière supplémentaire» pour le deuxième trimestre de 2011.*
- Une notation de risque-emprunteur est attribuée à chaque emprunteur présentant un risque autre que de détail selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque examine la situation concurrentielle de l'emprunteur, son secteur d'activité, son rendement financier, les tendances économiques, sa gestion et son accès aux capitaux. Le système de notation sur 21 points de la Banque est directement aligné sur les systèmes de notation externes, comme suit :

Tableau des paramètres de risque autre que de détail

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Qualité supérieure	0 à 1C	AAA à AA-	Aaa à Aa3
	2A à 2C	A+ à A-	A1 à A3
	3A à 3C	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	4A à 4C	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
	5A à 5C	B+ à B-	B1 à B3
Actifs surveillés et classés	6 à 8	B- à CC et moins	B3 à Ca2 et moins
Douteux ou en défaut	9A à 9B	Défaut	Défaut

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : engagements non utilisés et ECD sur les engagements non utilisés – Guide de l'utilisateur



SOMMAIRE

- Différences entre le notionnel disponible aux termes du contrat et les attentes à l'égard des montants utilisés

OBJECTIF

- Fournir de l'information détaillée sur l'exposition maximale (possible, mais non probable) pour chaque catégorie de contrepartie.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Pour ce qui est des expositions en cas de défaut (ECD), la Banque utilise des données historiques couvrant au moins dix ans pour estimer le montant qui serait utilisé si un emprunteur se retrouvait en défaut (p. ex., plus de 90 jours de retard). Il ne s'agit pas nécessairement du montant total disponible.

- SOMMAIRE**
- Expérience de radiations par rapport aux radiations prévues dans les portefeuilles importants
- OBJECTIF**
- Faciliter les comparaisons entre les taux de pertes historiques, les taux de pertes réelles et les taux de pertes prévues.
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- Les différences entre les taux de pertes réelles et les taux de pertes prévues s'expliquent comme suit :
 - Les pertes prévues sont calculées au moyen de paramètres de risque observables durant tout le cycle économique, tandis que les pertes réelles sont déterminées à un moment donné et reflètent la conjoncture à ce moment. L'utilisation de paramètres observables durant tout le cycle a pour effet de lisser les pertes prévues sur une plus longue période. Par conséquent, il est possible que les pertes réelles soient supérieures aux pertes prévues durant une récession, mais qu'elles soient inférieures durant une période de croissance économique.
 - Les paramètres de pertes prévues sont estimés prudemment (c.-à-d., qu'ils sont rajustés à la hausse) pour compenser le nombre limité d'années couvertes par les données historiques disponibles.
 - Les paramètres de PCD utilisés pour estimer les pertes prévues sont rajustés à la hausse pour refléter un ralentissement économique possible.
 - Pour s'assurer que nos modèles et nos paramètres de risque continuent de prévoir raisonnablement un risque de perte, nous évaluons et révisons au moins annuellement nos paramètres de risque par rapport à l'expérience de pertes réelles et aux sources d'information publiques, et mettons à jour nos modèles au besoin.

- SOMMAIRE**
- Ventilation des expositions de titrisation selon les notations et les actifs pondérés en fonction des risques
- OBJECTIF**
- Présenter l'ensemble des placements de la Banque dans des produits titrisés par notation de risque.
- RÉFÉRENCE**
- Les expositions brutes et les actifs pondérés en fonction des risques (ligne 7) sont présentés à la ligne 7 de la page 45, «Actifs pondérés en fonction des risques».
- AUTRES RENSEIGNEMENTS**
- La page 17, «Titrisation de prêts», du document «Information financière supplémentaire» pour le deuxième trimestre de 2011 indique les actifs montés par la Banque qui ont été cédés à des structures d'accueil admissibles importantes non consolidées et à des entités à détenteurs de droits variables. En raison de l'assurance sur les actifs sous-jacents, la majorité de ces actifs ne présentent aucun risque de crédit et, par conséquent, ne correspondent pas aux données présentées à cette page.

SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Information détaillée sur les actifs pondérés en fonction des risques par rapport aux expositions brutes
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none">• Fournir de l'information détaillée sur la ventilation des actifs pondérés en fonction des risques pour chacune des trois catégories de risques selon Bâle II : risque de crédit, risque de marché et risque d'exploitation.
DÉFINITIONS	<ul style="list-style-type: none">• <i>Pour mieux comprendre les abréviations figurant à cette page, se reporter aux pages 49 et 50, «Glossaire» et «Acronymes», du document «Information financière supplémentaire» pour le deuxième trimestre de 2011.</i>
RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none">• Actifs pondérés en fonction des risques<ul style="list-style-type: none">– Se reporter à la page 2, ligne 8, pour connaître le rendement des actifs pondérés en fonction des risques. En outre, les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés dans chacun des secteurs d'activité de base (Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (page 5, ligne 14), Gestion de patrimoine (page 6, ligne 15), Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis (page 7, ligne 16, et en dollars américains à la page 8, ligne 15) et Services bancaires de gros (page 9, ligne 14).• La somme des lignes 1 à 6 dans la colonne «Expositions brutes» à la page 45 correspond aux expositions brutes au risque de crédit (pages 35-37, ligne 9).
AUTRES RENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves mais plausibles, telles qu'une perturbation importante d'un marché ou un ralentissement économique marqué.• Importance relative des placements en actions : Par suite de l'abandon du portefeuille d'actions émises dans le public, moins de 10 % des fonds propres de la Banque sont investis dans des actions de sociétés ouvertes et fermées. Ainsi, l'importance des expositions aux placements en actions est relative, et celles-ci sont inscrites dans la catégorie «Divers».• Pour les instruments au bilan, les montants représentent la valeur comptable brute, déduction faite des éléments modérateurs du risque de crédit. Pour les prêts, le montant représente le solde des prêts bruts avant les provisions spécifiques et générales, déduction faite des éléments modérateurs du risque de crédit.• Pour les instruments hors bilan (engagements non utilisés, lettres de garantie et lettres de crédit), les montants représentent l'exposition en cas de défaut, après les éléments modérateurs du risque de crédit.

SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Information détaillée sur la situation du capital de la Banque
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une ventilation des fonds propres de première et de deuxième catégories. • Présenter un sommaire des ratios de fonds propres pour l'ensemble de la Banque et ses filiales importantes.
FORMULES	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio des fonds propres de première catégorie : <i>Fonds propres de première catégorie nets, rajustés (ligne 21) / actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1)</i> • Ratio du total des fonds propres : <i>Total des fonds propres réglementaires (ligne 33) / actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1)</i>
DÉFINITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Actifs pondérés en fonction des risques</i> : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur prédéterminé de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable. • <i>Fonds propres</i> : Le montant du financement requis pour fournir un coussin de protection aux déposants et aux autres créanciers contre les pertes imprévues; il est fonction de la stratégie et des activités d'entreprise et particulièrement du profil de risque et de l'appétence de risque de l'entreprise. • <i>Fonds propres de première catégorie</i> : De nature plus permanente, les fonds propres de première catégorie proviennent principalement des porteurs d'actions ordinaires, des bénéficiaires non répartis, des actions privilégiées et des instruments innovateurs. Le ratio des fonds propres de première catégorie est le quotient des fonds propres de première catégorie par les actifs pondérés en fonction des risques. • <i>Actions ordinaires</i> : Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre. • <i>Perte nette latente cumulée après impôts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente incluse dans les autres éléments du résultat étendu</i> : Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur les placements nets dans les établissements autonomes, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices. Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les règles en matière de fonds propres exigent que certaines pertes latentes soient déduites des fonds propres de première catégorie. Prendre note que ce poste ne se rapporte à aucun autre élément du document «Information financière supplémentaire», du fait que ces pertes n'ont été comptabilisées qu'à l'égard des valeurs mobilières disponibles à la vente. À la page 31, la «Variation du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices» présente le total des gains/pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente (comprend les titres de capitaux propres, les titres de créance et les titres adossés à des créances hypothécaires). • <i>Actions privilégiées</i> : Les actions privilégiées comprennent les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif. Les actions privilégiées admissibles peuvent composer jusqu'à 40 % des fonds propres de première catégorie. • <i>Instruments innovateurs</i> : Un instrument innovateur est une valeur mobilière émise par une structure d'accueil qui vise principalement à mobiliser des capitaux. Les instruments innovateurs possèdent des qualités de fonds propres de première catégorie, c'est-à-dire une nature permanente et une capacité d'absorption des pertes. Les lignes directrices du BSIF permettent que les instruments innovateurs de fonds propres soient composés jusqu'à concurrence de 15 % de fonds propres de première catégorie nets. • <i>Instruments innovateurs (éléments non admissibles au classement dans les fonds propres de première catégorie)</i> : Les instruments innovateurs ne doivent pas représenter plus de 15 % des fonds propres de première catégorie nets. L'excédent, limité à 5 % des fonds propres de première catégorie nets, peut être inclus dans les fonds propres de catégorie 2B. • <i>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles</i> : Les participations ne donnant pas le contrôle, notamment les titres de créance subordonnés émis à l'intention d'investisseurs indépendants, peuvent être incluses dans les catégories respectives au moment de la consolidation, si les instruments répondent aux critères applicables de la catégorie concernée. • <i>Écart d'acquisition et actifs incorporels excédant la limite de 5 %</i> : L'écart d'acquisition est déduit des fonds propres de première catégorie bruts. Les actifs incorporels nets dépassant la limite de 5 % des fonds propres de première catégorie bruts admissibles (c.-à-d., actions ordinaires, actions privilégiées, instruments innovateurs de fonds propres de première catégorie admissibles, avant la déduction de l'écart d'acquisition) sont aussi déduits. Les actifs incorporels nets qui se trouvent à la page 16, «Actifs incorporels et écart d'acquisition, et frais de restructuration», excèdent la limite de 5 %. • <i>Titrisation – gain sur les ventes de prêts hypothécaires</i> : Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Les gains sont déduits des fonds propres réglementaires. • <i>Titrisation – Divers</i> : Les placements dans des portefeuilles de titrisation qui ont reçu une notation de BB- ou qui ne sont pas notés sont déduits des fonds propres de première et de deuxième catégories.

DÉFINITIONS (suite)

- *50 % du déficit de provisionnement* : Tout déficit entre les provisions pour pertes sur créances (spécifiques et générales) et les pertes prévues (calculées selon l'approche NI avancée) doit être déduit à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Le montant des pertes prévues sert à calculer les fonds propres réglementaires et est obtenu au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les provisions générales et spécifiques sont utilisées pour estimer les pertes sur créances dans le contexte actuel et doivent répondre aux exigences des PCGR.
- *50 % des participations importantes* : Depuis 2009, la Banque déduit 50 % des participations importantes (p. ex., TD Ameritrade) des fonds propres de première catégorie et continue de déduire l'autre 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. (La totalité du montant était auparavant déduite des fonds propres de deuxième catégorie.)
- *Fonds propres de deuxième catégorie* : Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débiteures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI et des participations importantes. Les fonds propres de deuxième catégorie se divisent entre la catégorie 2A, de qualité légèrement supérieure, et la catégorie 2B, la moins coûteuse. Les fonds propres de deuxième catégorie se composent principalement de titres de créance qui, malgré qu'ils soient de nature moins permanente que les fonds propres de première catégorie, sont subordonnés aux droits des déposants et des détenteurs de créances de premier rang.
- *Instruments innovateurs excédant la limite des fonds propres de première catégorie* : Ces instruments peuvent être inclus dans les titres de créance subordonnés des fonds propres de catégorie 2B si le total des fonds propres de catégorie 2B représente moins de 50 % des fonds propres de première catégorie nets.
- *Gain net latent cumulé après impôts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat étendu* : Des dispositions réglementaires exigent que les gains latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ne soient ajoutés qu'aux fonds propres de deuxième catégorie afin de maintenir un certain niveau de prudence.
- *Billets et débiteures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)* : Les billets et les débiteures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débiteures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. À l'heure actuelle, la majeure partie de cette déduction est appliquée au total des fonds propres.
- *Provision générale – portefeuilles standard* : La provision peut être incluse dans les fonds propres de catégorie 2A, sans dépasser la limite correspondant à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques de crédit.
- *Placements dans les filiales d'assurances* : Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction du capital. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.
- *Ratios de fonds propres* : Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés d'après les lignes directrices du BSIF. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, la Banque a commencé à calculer ses fonds propres réglementaires selon les nouvelles règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle II. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle II s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de première catégorie.
- Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour le total de leurs fonds propres.

SOMMAIRE

- Notes explicatives sur les rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices